



*Rapport de gestion*

*Pour les six mois terminés le 30 juin 2009*

# **CORPORATION MINIÈRE OSISKO**

## **RAPPORT DE GESTION**

### **Introduction**

Ce rapport de gestion, préparé par la direction de Corporation Minière Osisko (« Osisko » ou la « Société »), présente une analyse des résultats consolidés d'exploitation et de la situation financière de la Société pour la période terminée le 30 juin 2009. Ce rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de la Société pour la période terminée le 30 juin 2009 ainsi que les états financiers consolidés vérifiés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008. Les états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Le dollar canadien est la monnaie de présentation de la Société. L'information présentée dans ce rapport est en date du 7 août 2009.

### **Énoncés prospectifs**

Certains énoncés de ce document, qui ne sont pas appuyés par des faits historiques, sont d'ordre prospectif, ce qui signifie qu'ils comportent des risques, des incertitudes et des éléments qui pourraient faire en sorte que les futurs résultats diffèrent des résultats prédits ou sous-entendus par ces mêmes énoncés prospectifs. Il existe de nombreux facteurs qui pourraient causer une telle disparité, notamment la volatilité et la sensibilité aux prix du marché des métaux, des fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt, des situations géologiques imprévues dues à des données géologiques erronées, des risques environnementaux incluant des réglementations environnementales plus sévères, des conditions imprévues qui sont défavorables à l'extraction minière, des situations politiques défavorables, la capacité à relocaliser une partie des résidents de Malartic et des changements de réglementation et de politiques gouvernementales. Même si la Société croit que les hypothèses inhérentes aux énoncés prospectifs sont raisonnables, il est fortement recommandé de ne pas accorder une confiance excessive à ces énoncés, qui ne sont valables qu'au moment de la rédaction de ce document.

### **Faits saillants du deuxième trimestre**

- Finalisation des audiences publiques tenues par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (« BAPE ») et réception d'un rapport d'enquête favorable sur le projet Canadian Malartic
- Publication de l'estimation de ressources mesurées et indiquées pour le gîte Barnat Sud de 1,94 million d'onces d'or
- Entente pour un financement de 75 millions de dollars sous forme d'une débenture convertible pour le projet Canadian Malartic
- Clôture d'un financement accréditif de 10,6 millions de dollars
- Exercice de bons de souscription et d'options pour un montant de 9,6 millions de dollars
- Poursuite du programme de relocalisation des résidences
- Investissement de 61,4 millions de dollars principalement dans le projet Canadian Malartic

## Affaires de la Société et sommaire des activités

Osisko, constituée en vertu de la Loi canadienne sur les Sociétés par actions, se spécialise dans l'acquisition, l'exploration et le développement de propriétés aurifères dans le but de devenir un producteur aurifère intermédiaire. Les activités de la Société sont présentement concentrées sous la bannière de son projet Canadian Malartic situé dans le nord du Québec, Canada. La Société détient 230 km<sup>2</sup> de terrain dans la zone aurifère prolifique située dans la région de Malartic-Cadillac. Le Québec est reconnu comme l'un des endroits les plus avantageux au monde pour exercer des activités dans le secteur minier, compte tenu de l'appui du gouvernement à l'industrie, du régime fiscal, de la stabilité politique, des infrastructures en énergie électrique et de la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée. Le projet Canadian Malartic (le « Projet ») est facilement accessible, étant situé près de la route 117, et est également desservi par un réseau ferroviaire. La grande région de Malartic a produit quelque 8,7 millions d'onces d'or au cours de la période entre 1935 et 1983.

### Projet Canadian Malartic

Le 25 novembre 2008, la Société a déposé une étude de faisabilité (« étude ») positive pour son projet Canadian Malartic, détenu à 100 % par la Société et situé à Malartic, Québec. L'étude a été compilée par BBA Inc., avec la collaboration de MICON International Limited, G Mining Services, Genivar, Golder Associates et le groupe technique d'Osisko.

L'étude inclut la conception et l'optimisation d'une fosse à ciel ouvert basée sur un prix de l'or de 775 \$ US l'once (scénario de base), permettant ainsi d'établir des réserves minérales prouvées et probables estimées à 6,28 millions d'onces d'or (183,3 millions de tonnes à une teneur de 1,07 g/t Au avec un seuil de coupure de 0,36 g/t Au).

Les points saillants de l'étude sont résumés dans le tableau ci-dessous (montants en dollars US) :

Réserves d'or prouvées et probables (oz)	6 283 000
Estimation de la quantité nette d'or récupérée (oz)	5 397 000
Production d'or annuelle moyenne (oz)	591 000
Production d'argent annuelle moyenne (oz)	754 000
Coût comptant d'exploitation par once	
- Avant redevances	320 \$
- Après redevances, net des revenus provenant des ventes de l'argent	319 \$
CAPEX	789 M \$
CAPEX par once récupérée	146 \$
Investissement en immobilisations de maintien	95 M \$
Coûts de fermeture	45 M \$
Durée de vie de la mine	10 ans

Le programme initial d'investissement en immobilisations s'élève à 789 millions de dollars US et est résumé dans le tableau ci-dessous (montants en dollars US) :

Exploitation minière – Équipement	100,1 M \$	
Exploitation minière – Pré-production	36,6 M \$	136,7 M \$
Usine de traitement du minerai		348,0 M \$
Gestion des résidus et de l'eau		15,3 M \$
Électricité et communications		19,5 M \$
Bâtiments administratifs et infrastructures		29,7 M \$
Développement de la communauté et programme de relocalisation		87,0 M \$
Frais indirects		72,7 M \$
Administration		14,5 M \$
	<b>Sous-total</b>	<b>723,4 M \$</b>
Contingence		65,6 M \$
	<b>Total</b>	<b>789,0 M \$</b>

Au cours de la période de pré-production, la Société prévoit extraire 6 382 000 tonnes de minerai et 18 675 000 tonnes de stérile pour un coût total de 36,6 millions de dollars US. La production commerciale devrait débuter en avril 2011.

L'usine a été conçue selon un procédé conventionnel de cyanuration et récupération de l'or par charbon activé (« carbon in pulp ») avec une capacité nominale de traitement de 55 000 tonnes par jour (20 millions de tonnes par année) basée sur une disponibilité d'opération de 92 %.

Au cours des cinq premières années d'exploitation, le Projet devrait produire, en moyenne, 618 400 onces d'or à un coût d'exploitation de 313 \$ US l'once, après redevances et revenus provenant des ventes de l'argent. Les coûts d'exploitation pour la durée de vie de la mine sont estimés à 319 \$ US l'once. Le rapport complet conforme au Règlement 43-101 portant sur l'étude de faisabilité est disponible au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur le site internet de la Société au [www.osisko.com](http://www.osisko.com).

### **Avancement du Projet**

Au cours du deuxième trimestre, la Société a poursuivi intensivement l'avancement du Projet afin de respecter la date prévue du début de l'exploitation, soit avril 2011.

La Société a maintenant complété à 60 % l'ingénierie détaillée, ce qui lui a permis d'émettre des contrats pour l'achat et la fabrication d'équipements clés. Les principales ententes conclues durant la période comprennent :

- La fabrication de réservoirs de lixiviation
- L'approvisionnement en béton
- Les fondations de l'usine de traitement du minerai
- Le bâtiment administratif
- L'approvisionnement en pneus pour le parc de véhicules miniers
- L'approvisionnement en carburant pour le parc de véhicules miniers

La Société a également négocié avec Hydro-Québec la construction d'une nouvelle ligne de transmission électrique, ce qui lui assurera la disponibilité de l'électricité afin d'effectuer les essais initiaux des équipements à la fin de 2010.

#### **i. Permis et autorisations**

Pour faire suite au processus d'approbation environnementale du Québec, la Société a complété les audiences publiques tenues par le BAPE. Suite aux consultations intensives tenues à Malartic aux mois de mars et d'avril, à l'analyse détaillée de l'étude d'impact sur l'environnement relative au projet Canadian Malartic d'Osisko et aux autres soumissions, le BAPE a recommandé à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que le Projet pourrait être développé, sujet à certaines conditions et d'une manière à rencontrer les objectifs du Québec en matière de développement durable. La Société estime que le rapport ne contient pas de changements qui affecteront de façon matérielle les projections économiques du Projet.

La prochaine étape du processus d'approbation consiste en la soumission par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'une recommandation visant à déterminer si le Projet peut aller de l'avant aux membres du cabinet du gouvernement du Québec. Après avoir obtenu l'approbation du gouvernement, la Société devra obtenir plusieurs permis de construction selon l'article 22 de la Loi sur la protection de l'environnement. Six demandes de permis de construction ont été soumises et la Société est en attente des approbations avant de démarrer la phase de construction.

Même si la Société croit recevoir les permis nécessaires au cours de l'été 2009, il n'existe aucune certitude que le gouvernement du Québec acceptera le Projet tel que soumis et pourrait demander des modifications entraînant des délais et des coûts additionnels.

#### **ii. Programme de relocalisation**

Le programme de relocalisation a progressé significativement au cours de la période. Les points saillants sont les suivants :

- Poursuite du programme de relocalisation des résidences depuis le mois d'avril. Quelque 75 résidences ont été déménagées en 2009, portant le nombre à 135 résidences sur un total d'environ 150 en date d'aujourd'hui;
- Autorisation pour débiter la construction de trois édifices institutionnels additionnels : un complexe de 60 lits pour les soins de longue durée qui sera complété au cours du deuxième trimestre de 2010, un complexe de logements comprenant 20 unités pour les personnes âgées, ainsi qu'un centre communautaire et récréatif;
- Achèvement de la construction de l'école primaire, du centre de la petite enfance et du centre d'éducation pour adultes. Les édifices seront transférés aux autorités locales au mois d'août 2009;
- Achèvement de la construction de six unités de logements à loyer modique comprenant chacune quatre résidences, ainsi que la relocalisation d'édifices à logements multiples;
- Achèvement des infrastructures sur le site de la ville.

La Société prévoit finaliser la majorité du programme de relocalisation en 2009.

### **iii. Financement**

Le 7 juillet 2009, la Société a conclu une entente de principe avec la Société générale de financement du Québec (« SGF ») pour un financement de 75 millions de dollars. Ce financement serait sous forme d'une débenture senior non garantie convertible au gré de la SGF en actions d'Osisko à un prix de 9,18 \$ par action et porterait intérêt au taux de 7,5 %. Le capital initial serait remboursable au plus tard le 15 décembre 2014 (cinq ans après le déboursé initial qui est prévu au plus tard le 15 décembre 2009).

La transaction est assujettie à diverses conditions préalables, dont l'obtention par Osisko de financements additionnels totalisant 225 millions de dollars, la conduite d'une vérification diligente à la satisfaction de la SGF, l'absence de changement défavorable important, l'approbation des conseils d'administration de la SGF et d'Osisko, l'obtention des approbations réglementaires et des permis nécessaires pour le développement du projet Canadian Malartic et la négociation et la finalisation de la documentation appropriée pour ce type de transaction.

La Société poursuit ses discussions avec diverses institutions financières et investisseurs stratégiques afin d'obtenir le financement nécessaire pour le développement du Projet d'ici la fin du troisième trimestre de 2009.

### **iv. Engagements**

Afin d'accélérer le développement du Projet, la Société s'est engagée à acquérir de l'équipement minier ayant un long délai de livraison. Afin de sécuriser les engagements, la Société a effectué des acomptes totalisant 77 millions de dollars à la fin du deuxième trimestre.

Les engagements et les dépenses effectués à ce jour pour le Projet sont estimés à 332,5 millions de dollars US.

### **v. Recrutement**

Le 25 juin 2009, la Société a tenu une « Journée carrière Osisko » qui a attiré plus de 500 candidats potentiels pour le Projet. La majorité des participants habitent près du secteur où se situe le Projet. La Société développe présentement des cours de formation pour améliorer les compétences des personnes recrutées.

## Sommaire d'exploration

À la fin du deuxième trimestre terminé le 30 juin 2009, la Société possédait, en plus de Canadian Malartic, trois autres propriétés dans son portefeuille.

Propriété	Minerai	Nombre de titres miniers / permis	Participation	Statut de la propriété	2009
Canadian Malartic*	Au	127	100 %	Active	Forage / Développement
Cadillac	Au	241	100 %	Active	Échantillonnage
East Amphi	Au	88	100 %	Active	Forage
Malartic CHL	Au	10	Option 70 %	Active	Forage

\* Inclut les gîtes Gouldie et Barnat Sud

Au cours du deuxième trimestre, 50 714 mètres de forage ont été complétés, ce qui porte le total à 630 804 mètres forés sur le Projet depuis le début de l'implication d'Osisko en mars 2005. Les résultats de forage pour la période se résument comme suit :

	DEUXIÈME TRIMESTRE 2009		PÉRIODE DE SIX MOIS 2009	
	Nombre de trous	Mètres	Nombre de trous	Mètres
Canadian Malartic	56	10 164	110	19 610
Barnat Sud	115	28 392	272	66 106
Extension de Barnat Sud	12	2 154	51	10 507
East Amphi	0	0	13	4 535
Gouldie	0	0	74	17 044
Exploration générale	36	10 004	36	10 004
<b>Total</b>	<b>219</b>	<b>50 714</b>	<b>556</b>	<b>127 806</b>

Des forages d'exploration ont été effectués au cours du deuxième trimestre afin de vérifier les cibles Alpha, Cartier et Barnat Nord. Des résultats d'analyses ont été obtenus des forages effectués à East Amphi et Cartier et aucune minéralisation significative n'a été obtenue de ces secteurs à ce jour.

Au cours du premier trimestre, la Société a débuté un programme de forage de définition sur la zone aurifère Gouldie, située au sud-est du gisement Canadian Malartic. La Société est en attente des résultats d'analyse.

D'ici la fin de 2009, la Société a l'intention de maintenir un programme d'exploration et de forage important sur les différentes cibles de la propriété Malartic, qui comprendra des forages continus

sur l'extension sud-est du gisement Canadian Malartic, des forages situés près du modèle de fosse de Barnat Sud, ainsi que du forage de définition sur la Zone Porphyre Ouest. Ce programme est l'un des plus intensifs parmi les sociétés aurifères et sera financé à même le produit de deux financements accreditifs réalisés en septembre 2008 et en juin 2009.

### **Gîte Barnat Sud**

Au cours de l'année 2008, la Société a complété un programme de forage de définition sur un nouveau gîte qui se trouve à moins de 200 mètres du tracé optimisé de la fosse pour le gisement Canadian Malartic. Les travaux de forage intercalaire selon un espacement de 25 mètres sur le gîte Barnat Sud ont été complétés à la fin du mois de février 2009. Ces forages intercalaires ont permis de calculer des ressources mesurées et indiquées additionnelles qui ont été divulguées au mois de juin 2009.

Le gîte Barnat Sud comprend, conformément au Règlement 43-101, des ressources globales mesurées et indiquées de 2,04 millions d'onces d'or (37,1 millions de tonnes à une teneur moyenne de 1,71 g/t Au) avec un seuil de coupure de 0,36 g/t Au, en plus de 70 000 onces d'or à une teneur moyenne de 1,47 g/t Au dans la catégorie présumée. Ces ressources additionnelles ne sont pas comprises dans l'étude de faisabilité émise au cours du quatrième trimestre de 2008 sur le gisement Canadian Malartic. Les tableaux ci-dessous résument les résultats des estimations en fonction de différents seuils de coupure :

**Estimations de ressources globales pour le gîte Barnat Sud (modèle de fosse Whittle basé sur un prix de l'or de 775 \$ US l'once)**

**Ressources globales mesurées et indiquées**

<b>Teneur (g/t Au)</b>	<b>Tonnes (millions)</b>	<b>Seuil de coupure (g/t Au)</b>	<b>Au (millions d'onces)</b>
1,71	37,1	0,36	2,04
1,74	36,3	0,40	2,03
1,81	34,4	0,50	2,00
1,87	32,8	0,60	1,97
1,92	31,4	0,70	1,94
1,98	30,0	0,80	1,91
2,04	28,4	0,90	1,86
2,12	26,6	1,00	1,81

### Ressources présumées

Teneur (g/t Au)	Tonnes (millions)	Seuil de coupure (g/t Au)	Au (millions d'onces)
1,47	1,4	0,36	0,07
1,50	1,4	0,40	0,07
1,55	1,3	0,50	0,06
1,59	1,2	0,60	0,06
1,62	1,2	0,70	0,06
1,68	1,1	0,80	0,06
1,78	1,0	0,90	0,06
1,87	0,9	1,00	0,05

Dans le but d'identifier de nouvelles ressources, des forages additionnels ont été faits au cours du premier et du deuxième trimestre dans les zones immédiatement à l'extérieur du périmètre défini par le modèle des ressources, incluant l'extension à l'est du gîte Barnat Sud (la zone Mammoth). Barnat Sud offre l'occasion à Osisko d'incorporer du minerai à plus haute teneur dans son programme d'usinage du Projet au cours des premières années, et à un taux de récupération moyen de l'or plus élevé. Le rapport technique complet sur les estimations de ressources du gîte Barnat Sud, conforme au Règlement 43-101, est disponible au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### Investissement stratégique dans Bowmore Exploration

Le 3 juillet 2009, la Société a complété un investissement stratégique dans Bowmore Exploration Ltd. (« Bowmore ») au moyen d'un investissement de 3 millions de dollars dans le cadre d'un placement privé sans intermédiaire de 4,2 millions de dollars. À la date de clôture, Osisko détenait 15 000 000 (39,1%) des 38 364 984 actions ordinaires de Bowmore, et 22 500 000 (40,4%) des actions ordinaires en circulation sur une base pleinement diluée. De plus, Osisko a nommé deux membres au conseil d'administration de Bowmore qui compte cinq administrateurs.

En collaborant avec Bowmore dans le but de faire progresser une série de cibles d'exploration aurifère de base, Osisko s'est rapprochée de son objectif qui consiste à faire croître ses actifs.

Le tableau suivant présente les frais d'exploration directs à ce jour sur les diverses propriétés :

Propriété	Au 31 décembre 2008 (000 \$)	Frais d'exploration (000 \$)	Crédits d'impôt et droits miniers (000 \$)	Au 30 juin 2009 (000 \$)
<b><u>CANADA</u></b>				
<b>CANADIAN MALARTIC*</b>	<b>43 522</b>	<b>16 242</b>	<b>(7 945)</b>	<b>51 819</b>
<i>Forage</i>		10 047		
<i>Analyses</i>		1 812		
<i>Géologie et géophysique</i>		1 291		
<i>Frais de gestion</i>		1 224		
<i>Échantillonnage</i>		1 065		
<i>Logistique</i>		298		
<i>Amortissement</i>		144		
<i>Rémunération à base d'actions</i>		101		
<i>Arpentage</i>		92		
<i>Calcul de ressources</i>		86		
<i>Coupe de ligne et préparation de base de forage</i>		82		
<b>EAST AMPHI</b>	<b>454</b>	<b>1 034</b>	<b>(449)</b>	<b>1 039</b>
<i>Forage</i>		820		
<i>Frais de gestion</i>		78		
<i>Échantillonnage</i>		50		
<i>Logistique</i>		38		
<i>Géologie et géophysique</i>		37		
<i>Coupe de ligne et préparation de base de forage</i>		11		
<b>MALARTIC CHL</b>	<b>1 748</b>	<b>34</b>	<b>(154)</b>	<b>1 628</b>
<i>Échantillonnage</i>		23		
<i>Géologie et géophysique</i>		8		
<i>Forage</i>		2		
<i>Frais de gestion</i>		1		
<b>CADILLAC</b>	<b>268</b>	<b>4</b>	<b>(2)</b>	<b>270</b>
<i>Géologie et géophysique</i>		3		
<i>Analyses</i>		1		
	<b>45 992</b>	<b>17 314</b>	<b>(8 550)</b>	<b>54 756</b>

\* Inclut Barnat Sud et Gouldie

## Informations trimestrielles

Les informations financières trimestrielles sélectionnées pour les huit derniers trimestres sont les suivantes (en milliers de dollars à l'exception des montants par action) :

	2009		2008				2007	
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie <sup>(1)</sup>	399 438	449 163	95 655	138 620	154 764	163 148	182 078	79 878
Fonds de roulement	369 612	443 336	92 689	126 027	137 974	167 408	183 476	83 799
Actif total	740 232	704 955	318 192	315 072	290 933	267 703	264 394	137 087
Capitaux propres	665 456	649 155	267 269	268 176	255 133	253 964	252 538	132 689
Bénéfice net (perte nette)	(5 816)	(807)	(2 081)	(127)	(1 016)	4 687	(1 827)	(5 372)
Bénéfice net (perte nette) par action	(0,02)	0,00	(0,01)	0,00	(0,01)	0,03	(0,01)	(0,04)
Moyenne pondérée d'actions en circulation (000)								
- De base	259 149	201 072	165 889	162 017	161 423	160 423	138 351	134 828
- Diluées	259 149	201 072	165 889	162 017	161 423	169 421	138 351	134 828
Prix de l'action (\$/action)								
- Haut	7,55	6,05	3,70	4,95	4,96	6,56	7,24	6,30
- Bas	4,91	2,66	1,40	1,86	3,59	4,75	4,70	4,06
- Fermeture	6,55	5,75	3,64	3,45	4,32	4,95	5,90	5,45
Prix de l'or (moyen en dollars US)	922	908	795	872	896	925	786	680
Taux de change (\$ US/\$ CA) <sup>(2)</sup>	1,1625	1,2602	1,2246	1,0599	1,0186	1,0279	0,9881	0,9963

(1) Inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie affectée, les placements temporaires et les placements mis en garantie.

(2) Taux à midi de la Banque du Canada.

Les variations majeures de la trésorerie, du fonds de roulement, de l'actif total et des capitaux propres sont principalement attribuables aux financements par capitaux propres, aux investissements dans le projet Canadian Malartic et dans l'exploration, ainsi qu'aux dépenses administratives. Puisque la Société est en phase de développement, elle ne génère aucun revenu d'exploitation. Sa seule source de revenus provient des intérêts perçus sur ses liquidités.

## Résultats du deuxième trimestre

(en milliers de dollars)	Trois mois terminés le 30 juin 2009	Trois mois terminés le 30 juin 2008	Six mois terminés le 30 juin 2009	Six mois terminés le 30 juin 2008
Salaires et avantages sociaux	1 016	661	2 754	1 328
Dépenses générales et administratives	929	583	1 864	1 030
Rémunération à base d'actions	786	216	1 260	737
Relation avec les investisseurs et développement corporatif	697	534	1 647	904
Amortissement des immobilisations corporelles	76	50	144	100
Perte avant les éléments suivants	(3 504)	(2 044)	(7 669)	(4 099)
Revenus d'intérêts	464	1 190	830	2 799
Gain (perte) de change	(2 776)	(162)	(1 800)	495
Perte avant impôts sur les bénéfices	(5 816)	(1 016)	(8 639)	(805)
Recouvrement d'impôts futurs	-	-	2 016	4 476
<b>Bénéfice net (perte nette) de la période</b>	<b><u>(5 816)</u></b>	<b><u>(1 016)</u></b>	<b><u>(6 623)</u></b>	<b><u>3 671</u></b>

La hausse de la perte enregistrée au cours du trimestre par rapport à la période correspondante de l'année précédente est attribuable à :

- i) La hausse des salaires et avantages sociaux, des dépenses générales et administratives, ainsi que de la rémunération à base d'actions en 2009, reflétant l'augmentation des activités de la Société alors qu'elle se transforme d'une société d'exploration en un développeur et un producteur aurifère de taille intermédiaire;
- ii) La baisse des revenus d'intérêts causée par la baisse des taux d'intérêt; et
- iii) Une perte de change plus élevée causée par le renforcement du dollar canadien par rapport au dollar US, ce qui a un impact sur la valeur de la trésorerie affectée et des placements mis en garantie détenus en dollars US et convertis en dollars canadiens à la fin de la période.

Pour la période de six mois, les principales variations par rapport à l'année précédente sont les suivantes :

- i) La hausse des salaires attribuable au personnel additionnel embauché pour gérer la croissance de la Société;
- ii) L'augmentation des dépenses liées aux relations avec les investisseurs et au développement corporatif attribuable à la poursuite de financement additionnel et d'opportunités pour accroître les actifs;
- iii) La perte de change causée par le renforcement du dollar canadien par rapport au dollar US, comparativement à un gain en 2008; et
- iv) Le recouvrement d'impôts futurs de 2,0 millions de dollars attribuable à la renonciation de déductions fiscales en mars 2009 au profit des souscripteurs du financement accreditif de

12,3 millions de dollars réalisé en septembre 2008. En 2008, un recouvrement d'impôts futurs de 4,5 millions de dollars a été constaté suite à la renonciation de déductions fiscales en mars 2008 au profit des souscripteurs du financement accréditif de 25,0 millions de dollars réalisé en juillet 2007.

### **Flux de trésorerie et source de financement en capital**

Étant donné que la Société ne génère pas de flux de trésorerie liés à l'exploitation, Osisko dépend de l'émission de capital-actions additionnel ou de l'emprunt de fonds pour financer ses activités d'exploration, de développement et de gestion de l'entreprise. La Société maintient un programme actif de relations avec les investisseurs pour accéder aux marchés des capitaux en :

- i. faisant des présentations auprès d'actionnaires actuels et potentiels;
- ii. participant à des conférences sur les investissements miniers au niveau institutionnel et de détail;
- iii. diffusant des publicités dans les médias imprimés et électroniques; et
- iv. maintenant un site Web d'entreprise.

La Société est d'avis qu'un programme solide, des résultats d'exploration positifs et une conjoncture de marché favorable réduisent les coûts des capitaux.

Le 25 février 2009, la Société a conclu avec succès un financement par actions par voie de prise ferme auprès d'un groupe de souscripteurs. Osisko a émis 88 550 000 unités de la Société à un prix de 4,55 \$ par unité pour un produit brut de 403 millions de dollars. Chaque unité consiste en une action ordinaire et un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix de levée de 5,45 \$ au plus tard le 17 novembre 2009.

En novembre 2007, la Société a clôturé un placement privé de 19 250 000 bons de souscription spéciaux pour une contrepartie totale de 125 millions de dollars. Par la suite, la Société a complété un prospectus pour autoriser l'émission de 19 250 000 actions ordinaires et de 9 625 000 bons de souscription. Tous les bons de souscription spéciaux ont été automatiquement convertis le 28 décembre 2007.

Conformément à la présentation de l'information financière dans le prospectus, le tableau ci-dessous détaille l'utilisation des fonds reçus.

(en milliers de dollars)	Utilisation proposée des fonds			Dépenses à ce jour
	Nov. 2007	Fév. 2009 <sup>(1)</sup>	Total	Total
Relocalisation de la communauté	40 000	67 500	107 500	83 880
Équipement <sup>(2)</sup>	40 000	-	40 000	48 360
Études de faisabilité et d'ingénierie	5 000	-	5 000	7 285
Préparation du site minier	10 000	-	10 000	1 320
Exploitation minière	-	13 500	13 500	-
Électricité et communications	-	21 500	21 500	-
Infrastructures	-	28 500	28 500	1 450
Usine de traitement	-	197 425	197 425	-
Gestion des résidus et de l'eau	8 000	3 500	11 500	4 815
Frais indirects (Ingénierie détaillée, gestion de construction, fret maritime et autres, installations temporaires, équipement, outils et entretien)	8 000	38 000	46 000	21 060
<b>Sous-total</b>	<b>111 000</b>	<b>369 925</b>	<b>480 925</b>	<b>168 170</b>
Dépenses générales et administratives	7 031	11 933	18 964	331 719
<b>Produit net</b>	<b>118 031</b>	<b>381 858</b>	<b>499 889</b>	<b>499 889</b>

(1) Inclut l'option de surallocation

(2) Inclut la trésorerie affectée en garantie des commandes

Au cours du trimestre, la Société a reçu 9,6 millions de dollars suite à des levées d'options et de bons de souscription.

Au 30 juin 2009, la trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements temporaires, la trésorerie affectée et les placements mis en garantie de la Société s'élevaient à 399,4 millions de dollars (95,7 millions de dollars en 2008) et sont résumés ci-dessous :

(en milliers de dollars)	30 juin 2009	31 décembre 2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	279 476	57 799
Placements temporaires	69 986	-
Trésorerie affectée		
Court terme	18 374	18 000
Long terme	16 134	-
Placements mis en garantie		
Court terme	15 468	19 856
	<b><u>399 438</u></b>	<b><u>95 655</u></b>

Les placements mis en garantie représentent des certificats de placement garanti en dollars US et ont été déposés en nantissement de lettres de crédit garantissant l'achat d'équipements à longs délais de livraison.

La portion à court terme de la trésorerie affectée est principalement détenue en dollars US et constitue la garantie d'une lettre de crédit émise pour Hewitt Équipement Limitée en dépôt pour l'achat du matériel roulant.

De plus, la portion à long terme de la trésorerie affectée constitue la garantie d'une lettre de crédit émise pour Hydro-Québec pour l'installation d'une nouvelle ligne de transmission électrique pour le Projet. L'entente avec Hydro-Québec, incluant le début des travaux de construction, est sujette à la réception de tous les permis nécessaires pour développer le Projet.

Les placements temporaires représentent des liquidités détenues par d'importantes banques canadiennes ou des bons du Trésor émis par les provinces du Québec ou de l'Ontario ayant un terme à l'acquisition de plus de 90 jours jusqu'à échéance. La Société ne dispose d'aucun papier commercial adossé à des actifs auprès d'institutions financières.

## Devises

Une partie des coûts de développement relativement au Projet sont en dollars US, alors que les fonds levés par la Société sont principalement en dollars canadiens. Ainsi, les fluctuations du dollar canadien par rapport au dollar US ont un impact sur le coût total du Projet et sur le total des fonds requis. La Société convertit les dollars canadiens en dollars US afin de combler les fonds requis pour le Projet. Au 30 juin 2009, la Société détenait 15,4 millions de dollars US (17,9 millions de dollars canadiens) en trésorerie et 25,8 millions de dollars US (30,0 millions de dollars canadiens) en placements mis en garantie et trésorerie affectée.

## Activités d'investissement

Les investissements de la Société sont résumés ainsi :

(en milliers de dollars)	Deuxième trimestre 2009	Période de six mois 2009
Propriétés minières	45 742	69 950
Immobilisations corporelles	15 693	20 808
Sous-total	61 435	90 758
Variation nette des placements temporaires	39 996	69 986
Variation nette des placements mis en garantie	-	(3 562)
Variation nette de la trésorerie affectée	17 284	17 284
<b>Flux utilisé pour l'investissement</b>	<b>118 715</b>	<b>174 466</b>

## Opérations entre apparentés

La Société a effectué des transactions avec des apparentés dans le cours normal des affaires. Les transactions sont décrites à la note 17 des états financiers. Les transactions les plus importantes pour la période de six mois sont :

- i. le paiement d'un loyer à une société contrôlée par un dirigeant : 0 \$ (66 000 \$ en 2008);
- ii. le remboursement de coûts de location : 23 000 \$ (46 000 \$ en 2008) aux termes du partage d'un bureau avec un actionnaire important. L'entente s'est terminée le 31 mars 2009.

Le loyer est inclus dans les dépenses générales et administratives.

## L'intégration aux indices S&P/TSX

Depuis le 23 mars 2009, la Société est intégrée à l'indice composite S&P/TSX, à l'indice aurifère mondial S&P/TSX et à l'indice minier mondial S&P/TSX. L'intégration reflète la croissance dans la capitalisation de la Société et son importance dans les marchés financiers canadiens.

## **Perspectives pour 2009**

La Société continuera ses efforts intensifs pour faire progresser le projet Canadian Malartic en :

- assurant l'obtention des permis et des autorisations nécessaires pour entreprendre le Projet
- complétant les ententes de financement
- débutant le programme de construction
- terminant le programme de relocalisation
- accroissant ses réserves et ressources

## **Estimations comptables cruciales**

Les états financiers consolidés intermédiaires de la Société ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. La Société a subi des pertes depuis sa création, et la continuité de l'entreprise est tributaire de sa capacité à développer une exploitation minière rentable et à continuer de lever les capitaux dont elle a besoin pour ce faire. Pour obtenir ces capitaux, la Société a eu recours à l'émission d'actions ordinaires et d'autres titres de capitaux propres.

La préparation des états financiers en conformité avec les PCGR du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre d'un actif ou d'un passif, la présentation des actifs et des passifs éventuels dans les notes afférentes aux états financiers à la date du bilan et les montants présentés à titre de produits et de charges pendant la période financière. Les éléments significatifs pour lesquels le jugement de la direction est appliqué sont : les estimations et les hypothèses liées à la détermination des réserves minérales, à la valeur des réserves excédant celles prouvées et probables en fonction de la durée de vie de la mine, à la durée de vie utile des immobilisations corporelles aux fins des calculs d'amortissement et aux fins d'évaluation de leur valeur recouvrable nette, aux justes valeurs pour les besoins de l'analyse de dépréciation, aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, à la rémunération à base d'actions et de bons de souscription et à l'évaluation de la provision pour moins-value aux fins de l'établissement des impôts futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

La possibilité de récupération par la Société de la valeur inscrite des propriétés minières et des frais reportés connexes se fonde sur la conjoncture du marché des métaux, les ressources minérales liées aux propriétés minières et les coûts futurs éventuels liés à la réalisation ultime par l'entremise d'une exploitation minière ou de la vente. La Société a pour pratique de capitaliser la totalité des coûts d'acquisition, d'exploration et de développement des propriétés minières jusqu'à la date à laquelle elles sont mises en production, vendues ou abandonnées. Dans le cas d'une mise en production commerciale, les coûts ainsi capitalisés sont amortis selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation. Dans le cas de l'abandon d'un projet ou d'une propriété minière, les coûts capitalisés sont alors radiés. Sur une base continue, la Société évalue chaque propriété et chaque projet en fonction des résultats obtenus afin de déterminer la nature de l'exploration, les autres évaluations et les travaux de développement à réaliser. S'il est peu probable que les travaux puissent être réalisés moins de trois ans suivant la fin des activités en cours sur une propriété ou un projet, les coûts reportés liés à cette propriété ou à ce projet sont soit radiés, soit ramenés à la valeur recouvrable estimative, à moins qu'il n'existe des éléments probants permettant de croire qu'une provision pour moins-value ne soit pas nécessaire. Les montants associés aux propriétés minières et aux coûts d'évaluation des propriétés minières

représentent les coûts engagés à ce jour, avant les droits miniers et les crédits d'impôt, déduction faite des moins-values, le cas échéant, et ne sont pas représentatifs des valeurs réelles actuelles ni des valeurs futures.

Parmi les facteurs qui peuvent influencer la rémunération à base d'actions, notons les estimations des dates auxquelles les options et les bons de souscription pourraient être exercés et la volatilité du cours de l'action. La date de levée des options ne dépend pas de la Société, mais bien d'une variété de facteurs dont le cours des actions de la Société et les objectifs financiers des porteurs de ces options. La Société utilise des données historiques pour déterminer la volatilité, conformément au modèle Black-Scholes. Cependant la volatilité future demeure incertaine, et le modèle a ses limites.

## **Nouvelles normes comptables**

### *a) Normes comptables nouvellement adoptées*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la Société a adopté la nouvelle norme comptable « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » ainsi que deux nouveaux abrégés portant sur le risque de crédit et la juste valeur des actifs financiers et passifs financiers et les frais d'exploration minière publiés par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »). La nouvelle norme et les abrégés de l'ICCA sont les suivants :

#### *Chapitre 3064, Écarts d'acquisition et actifs incorporels*

En février 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064 qui remplace le chapitre 3062, *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels*. Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. Le nouveau chapitre ne s'applique pas aux activités propres aux entreprises de l'industrie extractive, comme la prospection et l'acquisition de droits miniers, l'exploration, le forage, l'extraction et la mise en valeur de minéraux connexes. Le chapitre 3061, *Immobilisations corporelles* contient des normes d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux propriétés minières. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

#### *CPN-173, Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et passifs financiers*

En janvier 2009, l'ICCA a publié le CPN-173, qui énonce des directives quant à la manière de tenir compte du risque de crédit d'une entité et de la contrepartie dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Ce CPN s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

#### *CPN-174, Frais d'exploration minière*

En mars 2009, l'ICCA a publié le CPN-174, qui énonce des directives sur la comptabilisation et la dépréciation des frais d'exploration. Ce CPN s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

## **Transition aux normes internationales d'information financière**

En février 2008, le Conseil des normes comptables a annoncé que le référentiel comptable dans lequel les états financiers des compagnies publiques sont préparés sera remplacé par les normes internationales d'information financière (« IFRS ») débutant en janvier 2011. Le premier jeu complet d'états financiers annuels en conformité avec les IFRS sera dû pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, incluant la compilation des informations comparatives pour l'exercice terminé au 31 décembre 2010.

Cette transition des PCGR aux IFRS sera traitée comme un projet de gestion du changement ayant des conséquences financières et non financières reliées à des implications potentielles de risque, de communication de l'information financière, de contrôles internes et de relations avec les parties prenantes. Cependant, le fait qu'Osisko soit une compagnie en phase de développement limite de tels impacts. Nous nous attendons à ce que le projet Canadian Malartic débute sa production en 2011, auquel point toutes les politiques et procédures auront été établies conformément aux IFRS.

La Société a formé une équipe et a débuté le projet de transition au cours du dernier trimestre de 2008. La phase initiale du diagnostic a été complétée avec une analyse préliminaire d'incidences sur les processus administratifs et comptables. La Société évalue actuellement les choix de transition et de politiques présentées par les IFRS et l'impact matériel qu'ils pourraient occasionner sur ses états financiers futurs. Par conséquent, il n'est pas possible de faire une estimation raisonnable en ce moment. Les IFRS vont également nécessiter une divulgation plus approfondie pour laquelle nous prenons déjà les mesures nécessaires afin de satisfaire aux exigences du système. La Société a également commencé la formation des principales ressources internes.

Pour la durée du projet, l'équipe se rapportera régulièrement au comité de vérification et impliquera les vérificateurs externes dans le processus de transition afin d'éviter tout retard et conflit.

La Société demeurera au fait des changements prochains aux IFRS basés sur les projets déjà en place ou à être annoncés par l'International Accounting Standards Board et révisera son plan de transition pour inclure tous les éléments clés et ainsi assurer sa conformité aux nouvelles normes d'ici 2011.

## Données sur les actions

### Structure du capital au 7 août 2009

Actions ordinaires émises et en circulation : **262 084 943**

Bons de souscription en circulation : **54 996 425**

<b>Date d'expiration</b>	<b>Nombre de bons de souscription</b>	<b>Prix de levée</b>
		<b>\$</b>
15 novembre 2009	9 625 000	7,90
17 novembre 2009	44 271 425	5,45
9 mai 2013	1 100 000	7,46
	<b>54 996 425</b>	

Options en circulation: **9 602 667**

<b>Date d'expiration</b>	<b>Nombre d'options</b>	<b>Prix de levée</b>
		<b>\$</b>
Septembre 2009	200 000	0,10
Novembre 2009	1 688 500	3,125
Mai 2010	50 000	5,325
Juillet 2010	600 000	5,50
Septembre 2010	600 000	5,46
Mai 2012	1 000 000	5,325
Septembre 2012	1 725 000	5,46
Mai 2013	320 000	4,18
Septembre 2013	2 604 167	2,20
Novembre 2013	10 000	1,97
Mars 2014	30 000	5,61
Avril 2014	200 000	5,20
Mai 2014	200 000	5,88
Juin 2014	375 000	6,72
	<b>9 602 667</b>	

## **Risques et incertitudes**

La Société est une entreprise d'exploration et de mise en valeur de ressources minérales qui exerce ses activités dans une industrie tributaire d'un certain nombre de facteurs, dont ceux liés à l'environnement, au contexte réglementaire et politique, à l'existence de réserves pouvant être exploitées de façon économique, et à la capacité de la Société d'obtenir le financement exigé pour mener à terme la mise en valeur et la production rentable future ou à en tirer les produits de disposition d'exploitation. Un placement dans les actions ordinaires de la Société est de nature très spéculative et est assujéti à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Avant d'investir dans les actions ordinaires de la Société, un investisseur devrait sopeser soigneusement les risques décrits ci-dessous et les autres renseignements communiqués aux organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. Si un ou plusieurs des risques décrits ci-dessous se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuivre de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et les investisseurs pourraient perdre une partie appréciable de leur investissement.

La discussion qui suit passe en revue un nombre important de risques qui, selon la direction, pourraient avoir une incidence sur les opérations de la Société. D'autres risques, non compris dans cette liste, peuvent ou pourraient éventuellement se manifester dans le secteur d'activité de la Société.

### *Risque financier*

La Société est encore au stade de l'exploration et de la mise en valeur et n'a pas d'historique de rentabilité. La Société a complété une étude de faisabilité positive sur son projet Canadian Malartic. Des fonds additionnels seront requis pour financer les travaux de développement pour mettre le Projet en production. Les seules sources de fonds futurs disponibles à la Société sont l'émission de capital-actions additionnel ou l'emprunt de fonds. Il n'existe aucune assurance que de tels types de financement seront disponibles à la Société. De plus, même si de tels financements étaient obtenus avec succès, il n'existe aucune assurance à l'effet qu'ils seront obtenus moyennant des modalités favorables à la Société, ou qu'ils lui fourniront des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs, ce qui pourrait affecter défavorablement les activités de la Société et sa situation financière.

### *Fluctuations des cours de change pouvant affecter les coûts de la conduite des affaires*

La Société a ses bureaux et exerce ses principales activités au Canada. Cependant, une partie des coûts associés aux activités de la Société au Canada sont engagés en devises étrangères. Une perte de valeur du dollar canadien par rapport à une de ces devises pourrait augmenter les coûts de la conduite des affaires de la Société. De plus, la valeur du dollar US par rapport à celle du dollar canadien est sujette à changement. Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2009, Osisko n'utilisait aucun programme de couverture pour mitiger la variation de cours de change.

### *Risque inhérent à la conjoncture de l'industrie*

L'exploration et le développement de ressources minérales constituent une activité extrêmement concurrentielle et comporte un degré de risque élevé. La Société doit livrer concurrence à un certain nombre d'autres entreprises qui possèdent des ressources techniques et financières plus importantes. De nombreux risques sont identifiés, que même la combinaison d'expérience, de connaissances et d'évaluation prudente pourrait ne pas arriver à contrer. La plupart des programmes d'exploration ne donnent pas lieu à une découverte de ressources minérales

importantes et qui plus est, les ressources minérales découvertes pourraient ne pas offrir une quantité ou une teneur suffisante pour permettre une extraction rentable. La rentabilité commerciale de l'exploitation d'un gîte découvert dépend d'une série de facteurs comme l'infrastructure, le prix des biens, les coûts de l'énergie, l'inflation, les taux d'intérêt, les conditions du marché financier, les possibilités de poursuite, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et la réglementation gouvernementale relativement, en particulier, aux prix, aux taxes, aux redevances, à l'aménagement du territoire, à la participation gouvernementale au projet minier, aux droits d'importation et d'exportation. Même si des retombées appréciables peuvent découler de la découverte d'un gîte minéralisé important, aucune assurance ne peut être fournie quant à la quantité, à la qualité, à l'importance ou à la teneur des minéraux découverts sur une propriété d'exploration de la Société, et qui justifieraient l'exploitation commerciale ou encore la mise en production de l'un ou l'autre des biens d'exploration de la Société.

#### *Risque de retard du projet*

La Société prévoit de : (i) compléter le processus de demande des permis concernant le projet Canadian Malartic, (ii) commencer la construction en 2009 et (iii) commencer la production commerciale en 2011. Cependant, il existe des risques importants que le commencement et l'achèvement de la construction de la mine sur le Projet soient retardés pour des raisons hors du contrôle de la Société. Ces risques incluent des retards dans : l'acquisition des droits de surface, l'obtention des baux miniers, des certificats d'autorisation et des permis de construction et environnementaux, la finalisation de l'ingénierie détaillée et du contrat de construction définitif ainsi que toute autre difficulté imprévue rencontrée au cours du processus de construction.

#### *Risque inhérent à la collectivité de Malartic*

Le principal actif de la Société, le gisement aurifère Canadian Malartic, jouxte la collectivité de Malartic. La mise en production à ciel ouvert du gisement exigera non seulement le soutien et la collaboration du conseil municipal et des résidents de Malartic, mais nécessitera également la relocalisation d'une partie de la ville. Même si la Société a pris toutes les mesures voulues pour s'assurer du soutien majoritaire de la population à l'égard du projet, il n'y a aucune garantie que la Société pourra conclure le contrat social nécessaire pour mettre le gisement en production commerciale.

#### *Risque lié à la réglementation gouvernementale*

Les activités de la Société doivent être en conformité avec diverses lois et processus d'examen qui portent sur l'obtention de permis et l'autorisation des opérations minières dans son ensemble et sont assujetties aux contraintes de ces lois. La Société croit qu'elle est en conformité avec les aspects importants de la loi. Cependant, un changement de la législation pourrait avoir un effet néfaste sur les opérations de la Société.

#### *Risque environnemental*

Tous les aspects des activités de la Société sont et seront assujettis à la réglementation fédérale, provinciale et municipale sur l'environnement sur les divers territoires où la Société exerce ses activités. Ces mesures réglementaires disposent, entre autres, du respect de normes de qualité de l'air et de l'eau, de normes d'utilisation du territoire et de remise en état des terres. Elles établissent aussi des limites relativement à la production, au transport, à l'entreposage et à l'élimination de déchets solides, liquides et dangereux. Les lois environnementales évoluent dans un sens où, sur certains territoires, des normes et une mise en application plus strictes sont

adoptées et s'accompagnent d'amendes plus élevées dans le cas d'une infraction. Ces lois imposent des évaluations environnementales plus rigoureuses pour les projets envisagés et il en découle un degré de responsabilité accrue pour les entreprises et leurs dirigeants, leurs administrateurs et leurs employés. Aucune certitude n'existe en ce qui a trait à de futurs changements de la réglementation environnementale et à la possibilité, le cas échéant, qu'ils auront des effets néfastes sur les activités de la Société. Des risques environnementaux peuvent être présents sur les propriétés de la Société sans que la direction en ait actuellement connaissance, ces dangers pour l'environnement ayant pu être causés par les anciens propriétaires ou exploitants.

L'inobservance des lois, des règlements et des exigences de permis en vigueur peuvent donner lieu à des mesures d'exécution de la loi, y compris des ordonnances émises par un organisme de réglementation ou une instance judiciaire, ce qui pourrait entraîner la cessation des activités de la Société ou leur diminution. Cela peut aussi donner lieu à des mesures correctives exigeant des dépenses en immobilisations, l'installation d'équipement additionnel, ou d'autres mesures correctives. Les parties qui exercent des activités minières, d'exploration ou de développement de propriétés minières peuvent être tenues de dédommager les groupes ou les personnes ayant subi une perte ou des dommages découlant de ces activités ou se voir imposer des amendes civiles ou pénales pour des infractions aux lois ou à la réglementation en vigueur.

Dans le but de réduire les risques environnementaux inhérents à ses activités d'exploration, la Société a adopté une politique visant à impartir toutes les activités d'exploration à des firmes indépendantes externes. Celles-ci gèrent tous les aspects des programmes d'exploration au nom de la Société et, en vertu des contrats qui les lient à la Société, elles assument la responsabilité de toutes les questions relatives à l'environnement et à l'utilisation du territoire.

#### *Risque relatif à l'assurance*

L'assurance de la Société ne la protégera pas contre tous les risques possibles liés aux activités d'une société minière. Qui plus est, en règle générale, l'assurance contre les risques comme la pollution de l'environnement ou d'autres dangers découlant de la production n'est pas offerte à des conditions acceptables à la Société ou aux autres sociétés qui œuvrent dans l'industrie minière. La Société peut faire l'objet de poursuite en responsabilité civile advenant la pollution ou autres dangers et pour lesquels elle n'a pas d'assurance ou a décidé de ne pas s'assurer en raison des primes très élevées. Les pertes relatives à ces incidents peuvent entraîner des coûts importants pour la Société et ceux-ci pourraient avoir un effet négatif important sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

#### *Risque quant au caractère incertain du titre*

Même si la Société a obtenu des avis juridiques sur la validité des titres qu'elle possède et qu'elle a pris toutes les mesures possibles pour garantir la validité juridique des titres de biens détenus, y compris le dépôt des documents exigés et le paiement de redevances aux instances réglementaires locales, rien ne garantit que le titre de l'un ou l'autre des biens de la Société ne fera pas l'objet d'une contestation. À l'insu de la Société, un tiers peut avoir des titres miniers valides sur une partie des propriétés que détient la Société.

### *Risque relatif aux conflits d'intérêts*

Certains administrateurs et dirigeants de la Société peuvent aussi agir à titre d'administrateurs et de dirigeants d'autres entreprises des secteurs public et privé et consacrer une partie de leur temps à la gestion de leurs intérêts dans d'autres entreprises. De même, certains administrateurs et dirigeants de la Société peuvent agir également comme administrateurs de d'autres sociétés œuvrant dans l'exploration et le développement miniers. Il s'ensuit que des conflits d'intérêts sont possibles à plus d'un niveau.

Dans la mesure où d'autres sociétés peuvent prendre part à des projets de coentreprise avec la Société ou conclure une transaction d'affaires avec la Société, ces administrateurs et ces dirigeants peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts advenant la négociation et la conclusion d'une entente portant sur l'ampleur de la participation de l'une et l'autre partie. Les lois canadiennes et la politique de la Société exigent que les administrateurs et les dirigeants de la Société agissent en toute honnêteté, de bonne foi, et au meilleur des intérêts de la Société et de ses actionnaires. Advenant un conflit d'intérêts, nos administrateurs et nos dirigeants peuvent toutefois avoir à respecter les mêmes règles éthiques à l'égard d'une autre entreprise et il leur faudra alors trouver un juste équilibre entre les obligations et les responsabilités dans les gestes posés, se déclarer en conflit d'intérêts ou s'abstenir de voter sur une question pouvant les mettre en situation de conflit d'intérêts. À toutes fins utiles, il n'y a aucune garantie que les intérêts de la Société primeront toujours.

### **Mesures de contrôle de la présentation de l'information financière et contrôles internes à l'égard de l'information financière**

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et des procédures de communication de l'information, de même que du respect de la politique de communication de l'information adoptée par la Société. La politique de communication de l'information exige de tous les employés qu'ils informent un membre de la haute direction de toute information importante susceptible d'avoir une incidence sur la Société afin que ce dernier puisse évaluer cette information et en discuter de manière à déterminer l'opportunité d'une présentation publique.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière sont également responsables de la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF »). Ils doivent s'assurer que toutes les opérations soient efficacement approuvées, documentées, puis enregistrées en temps opportun dans un système d'information comptable bien conçu, fiable et bien compris de manière à réduire les risques d'inexactitudes, de défaut dans la représentation des opérations, de défaut dans l'enregistrement des opérations nécessaires à la préparation des états financiers conformément aux PCGR, d'encaissements et de décaissements non autorisés et d'incapacité à fournir l'assurance que les acquisitions et les cessions d'actifs non autorisées puissent être décelées. La taille relativement restreinte de la Société fait en sorte que son processus d'identification et d'approbation est relativement efficace, et la Société a mis au point un processus d'évaluation du CIIF. Dans la mesure du possible, compte tenu de la taille restreinte de la Société, les procédures de contrôle interne prévoient la séparation des fonctions liées à la réception, à l'approbation, à la codification et au traitement des factures, à l'enregistrement des opérations dans les différents comptes et à l'émission des chèques et au transfert d'argent. Par ailleurs, tous les paiements doivent être contresignés.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information et des CIIF, conformément au Règlement 52-

109 émis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Au 30 juin 2009, ils ont conclu que la conception et la mise en œuvre des contrôles et des procédures de communication de l'information et des CIIF sont efficaces et fournissent l'assurance raisonnable que l'information importante relative au présent rapport de gestion, aux états financiers consolidés annuels et à d'autres communications a été communiquée à la direction en temps opportun et les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de trésorerie de la Société au 30 juin 2009. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu qu'il n'existait aucune faiblesse importante au plan de la conception des CIIF.

**(signé) Sean Roosen**

Sean Roosen  
Président et chef de la direction

**(signé) Bryan A. Coates**

Bryan A. Coates  
Vice-président Finances et chef de la  
direction financière

**Le 7 août 2009**

## INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

### **Corporation Minière Osisko**

1100 De La Gauchetière Ouest

Suite 300

Montréal, Québec, Canada, H3B 2S2

Téléphone : 514 735-7131

Télécopieur : 514 933-3290

Courriel : [info@osisko.com](mailto:info@osisko.com)

Site Web : [www.osisko.com](http://www.osisko.com)

### **Administrateurs et dirigeants**

Victor H. Bradley, président du conseil

Sean Roosen, président et chef de la direction et administrateur

Robert Wares, vice-président exécutif et chef des opérations et administrateur

Staph Leavenworth Bakali, administrateur

André J. Douchane, administrateur

Norman Storm, administrateur

Serge Vézina, administrateur

John Burzynski, vice-président, Développement corporatif

Bryan A. Coates, vice-président, Finances et chef de la direction financière

Jean-Sébastien David, vice-président, Développement durable

Luc Lessard, vice-président, Ingénierie et construction

André Le Bel, vice-président, Affaires juridiques et secrétaire corporatif

Sergio Cattalani, vice-président, Exploration

Robert Mailhot, vice-président, Ressources humaines

### **Conseiller juridique**

Lavery, de Billy, Montréal

### **Vérificateurs**

PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l., Montréal

### **Agent de transfert**

Trust CIBC Mellon, Montréal

### **Bourses d'échange**

Bourse du TSX – OSK

Deutsche Boerse - EWX